



L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, le **mardi 8 octobre 2024 à 19 h 00**, statuera sur la ou les demandes de dérogation mineure suivantes :

Adresse : 42, rue de l'Industrie

No de lot: 2 891 396

Requérant : propriétaire ou son mandataire

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser :

- Autoriser une bande de verdure le long de la ligne latérale droite d'une largeur de 0 mètre, sur une longueur maximale de 35,31 mètres (vis-à-vis l'agrandissement), alors que la largeur minimale est de 2 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 2 mètres;
- Autoriser une allée d'accès localisée à une distance de 0 mètre de la ligne de terrain latérale droite, sur une longueur maximale de 35,31 mètres (vis-à-vis l'agrandissement) alors que la distance minimale est de 1 mètre, autorisant ainsi une dérogation de 1 mètre;
- Autoriser une allée de circulation à une voie d'une largeur de 3,03 mètres alors que la largeur minimale est de 3,50 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 0,47 mètre.

Le tout tel qu'illustré sur le plan d'implantation de Sébastien Paul, architecte, dossier no. 1903-041, préparé et signé le 7 août 2024

Donné à L'Assomption, ce 28^e jour du mois d'août 2024.


Sara-Matylde Simard
Greffière-adjointe